

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Dengue en Guadeloupe

Date : 05/02/2020

Rédacteur : Walid Mokni, DGS-CCS

Participants

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• ARS Nouvelle-Aquitaine• ARS Ile de France• ARS Bretagne• ARS Océan Indien | <ul style="list-style-type: none">• ARS Grand-Est• ARS Occitanie• Pôle Santé publique, Centre de crise sanitaire (CCS), DGS |
|--|---|

Sujets à l'ordre du jour

1/ Point d'information

Le CCS indique que le CNR a bien transmis les kits de démarrage pour la RT-PCR 2019-nCoV aux laboratoires des établissements de santé priorités en région pouvant accueillir des patients 2019-nCoV, à savoir le CHU de Rennes, le CHU de Strasbourg, le CHU de Bordeaux, le CHU de Toulouse, l'Hôpital Henri Mondor (qualification de greffons) et le CHU de La Réunion. Ces derniers devraient être opérationnels pour le 6 ou 7 février (probablement un peu plus tard pour La Réunion, au regard des délais d'acheminement).

Il est demandé aux laboratoires mettant en place la technique de transmettre en parallèle un prélèvement au CNR pour au moins les 2 premiers cas possibles.

Une note d'information du CNR à destination de ces laboratoires sera transmise par le CCS aux ARS.

2/ Capacités de diagnostic biologique

Le CCS demande aux ARS de s'assurer de l'opérationnalité du laboratoire et de ses capacités d'examen, à déployer selon les besoins et l'évolution de la situation épidémiologique.

L'ARS Grand-Est signale le cas du CHU de Reims. Le laboratoire vient de déménager et ne dispose pas encore d'autorisation pour les agents infectieux du groupe 3, mais possède tout l'équipement et l'expertise nécessaires. Il faudrait étudier son inclusion dans le processus de déploiement pour une bonne couverture de la région.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine soulève la question de la quantité fournie de témoin positif (10) et des futurs approvisionnements. Elle indique également que les établissements sont démarchés pour des kits diagnostic produits par une société allemande. Le CCS indique qu'à l'heure actuelle, aucun de ces kits n'est marqué CE et sont destinés à la recherche uniquement.

3/ Astreintes

Le CCS indique qu'une astreinte 7/7 est nécessaire, mais pas nécessairement H24. Lorsque plusieurs établissements de la région seront dotés des capacités RT-PCR de diagnostic microbiologique pour le 2019-nCoV, une astreinte tournante pourrait être organisée.

4/ FAQ sur le diagnostic biologique

Le CCS indique travailler sur une FAQ pour le diagnostic biologique. Le circuit de mise à disposition est en cours de précision. Pour une mise à jour régulière, un accès en ligne sera privilégié. Le RESE est évoqué. Les ARS sont engagées à faire remonter toutes leurs questions ou sollicitations dont elles font l'objet sur ce sujet.

Plan d'action

- Le Centre de crise sanitaire
 - Transmet la note d'information à destination des laboratoires ayant implanté la technique de RT-PCR 2019-nCoV fournie par le CNR
 - Prépare et met à disposition la FAQ sur le diagnostic biologique
- Les ARS
 - S'assurent de l'opérationnalité des laboratoires qui ont reçu le kit de démarrage du CNR
 - Confirme qu'une astreinte 7/7 est mise en place
 - Transmet au Centre de crise sanitaire la capacité de traitement des laboratoires (en routine et si besoin de montée en charge)